

meure de choisir entre les deux voies qui s'ouvrent devant elle.

Il a été remplacé à la tribune par M. Louis Blanc. (Siècle.)

Paris, 26 août.

SÉANCE DE NUIT A L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE.

Il nous reste à raconter les derniers incidents, les péripéties extrêmes et le dénouement d'une séance de nuit qui s'est prolongée jusqu'à six heures du matin. Le changement brusquement survenu dans la situation des deux représentans dont les noms occupaient le premier plan de l'enquête nous impose une réserve d'appréciation qui nous eût paru moins obligatoire si la question n'était point sortie de la sphère politique pour entrer dans le domaine judiciaire,

Notre compte rendu d'hier avait laissé M. Louis Blanc à la tribune. Nous ne dirons que peu de chose de son discours, quoiqu'il ait été fort long. Il l'a divisé en deux parties. La première a été consacrée à la défense et à l'exposé de ses doctrines socialistes; c'était une édition expurgée des théories qu'il a développées, durant deux mois entiers, du haut de la chaire que le gouvernement avait érigée pour lui au Luxembourg. La publicité officielle qu'elles ont reçue tant de fois et les nombreuses réfutations qu'elles ont provoquées nous dispensent d'en reproduire l'analyse.

L'orateur s'est attaché à prouver que le *Moniteur* avait toujours scrupuleusement reproduit ses improvisations du Luxembourg, sauf quelques rares corrections qui avaient pour résultat de corriger la vivacité de l'expression, sans jamais altérer le fond de la pensée. Il a voulu atténuer ainsi le mauvais effet des fragmens inédits de ses discours, que la commission d'enquête avait reconstruits à l'aide des notes conservées par les sténographes du journal officiel. Il nous est difficile d'admettre cependant qu'il y ait une parfaite similitude entre l'engagement qu'il prenait de ne jamais oublier contre notre ordre social son serment d'*Annibal*, et la promesse qu'il y a substituée, dans la version officielle, de toujours se souvenir du malheur de ses frères dans le cas où il cesserait lui-même d'être malheureux.

La fatigue de l'orateur l'a forcé de demander la suspension de la séance, qui, après deux heures d'interruption, a été repris à sept heures et demie du soir.

La seconde partie de son discours a été la réfutation des témoignages et des imputations consignées contre lui dans les documents de l'enquête. Il n'a fait que reproduire avec plus de développemens ce qu'il

avait déjà dit à ce sujet du haut de la tribune, ou ce qu'il avait déclaré dans l'instruction à laquelle l'attentat du mois de mai a donné lieu.

Nous croyons devoir vous interdire tout examen des argumens ou des présomptions qu'il a fait valoir. Nous ne voulons pas, par une analyse incomplète, affaiblir le secours qu'il en peut attendre en portant ses explications devant l'autorité judiciaire.

La même réserve nous est commandée à l'égard de M. Caussidière, qui, à dix heures du soir, a remplacé M. Louis Blanc à la tribune, pour ne la quitter qu'à minuit et demi. En déroulant les innombrables feuillets de son manuscrit, et les pièces non moins volumineuses du dossier dont il s'était armé, l'honorable représentant a commencé par déclarer qu'il s'était aidé des conseils d'un écrivain dont la secrète collaboration avait été ébruitée par plusieurs journaux. Il a revendiqué néanmoins la propriété essentielle d'une œuvre dont chaque page portait effectivement son cachet. Nous nous permettrons toutefois une remarque qui ne saurait en rien blesser M. Caussidière: c'est que les excursions qu'il a faites plus d'une fois en dehors de son manuscrit restituaient à ses allures la vivacité, l'originalité qui lui est propre et qui ne se retrouvait pas au même degré dans son apologie écrite.

L'orateur s'est attaqué à toutes les dépositions qui le concernaient dans les documents de l'enquête; et les a discutées une à une, en a signalé la fausseté ou l'in vraisemblance, et les a combattues soit par des dépositions contraires, soit par des appels adressés aux souvenirs de plusieurs de ses collègues. Son argumentation, dans cette grave conjoncture, n'atténuera certainement pas l'espèce de renom que lui avait valu le succès de ses harangues électorales.

La fin de ce discours a été marqué par un grave incident qui, du reste, avait été jusqu'à un certain point annoncé par de vagues rumeurs. M. le président a interrompu le débat pour communiquer à l'assemblée une double demande en autorisation de poursuites formée par M. le procureur général près la cour d'appel de Paris contre MM. Louis Blanc et Caussidière: contre le premier, à raison de sa participation présumée à l'attentat du 15 mai; contre le second, à raison du même chef d'inculpation, en même temps que sous la prévention de complicité dans l'insurrection des journées de juin.

L'effet de ces réquisitions a été celui d'une commotion électrique pour ceux mêmes des membres de l'assemblée qui n'éprouvaient pas la sensation de l'imprévu.

Le débat a tout à coup pris un aspect

nouveau: presque tous les esprits se sont à l'instant même tournés vers la question judiciaire, les uns pour arriver à une solution, les autres pour la différer et substituer à une discussion qui jusqu'alors avait eu le caractère d'explications personnelles, une lutte politique sur l'ensemble du rapport de la commission d'enquête. M. Ledru-Rollin s'est particulièrement efforcé de lui imprimer cette direction.

Il serait trop long d'énumérer les observations en sens divers que cette espèce de lutte a suscitées. Une allusion faite par M. Bac au *coup de théâtre* qui venait de signaler l'intervention du gouvernement dans la question de l'enquête, a fait monter à la tribune M. le président du conseil.

Il ne faut que peu de mots à M. le général Cavaignac pour formuler avec netteté les idées qu'il croit utile d'introduire dans le débat. Il a protesté noblement contre toute intention d'effet théâtral, et il a en même temps exprimé, au nom du gouvernement, le vœu d'une solution immédiate, en laissant entrevoir tout ce que pouvait impliquer d'embarras, de périls même, l'incertitude prolongée d'une si grave question.

Cette indication, au devant de laquelle s'était élancée la pensée instinctive de la majorité, est devenue le signal d'une nouvelle lutte entre ceux qui marchaient au dénouement et ceux qui s'efforçaient de le reculer. Tous les prétextes semblaient bons pour prolonger le débat. Celui-ci réclamait la parole contre la clôture; celui-là pour la position de la question; un autre pour un rappel au règlement. La meilleure raison, la raison d'équité était invoquée par les parties directement intéressées: par MM. Louis Blanc et Caussidière. Mais la dépense excessive de forces qu'ils avaient faite à la tribune les mettait hors d'état d'user longtemps d'un droit que personne ne leur contestait.

La question politique a été d'abord rayée du rôle par l'ordre du jour prononcé sur l'enquête.

Alors, on s'est trouvé en face des réquisitions du ministère public, et il a bien fallu ouvrir la porte à un nouveau débat. Pouvait-on délibérer instantanément, sans renvoi préalable aux bureaux, et s'affranchir ainsi de l'autorité des précédens? M. Bac est remonté sur la brèche pour défendre cet ouvrage avancé. Mais M. le général Cavaignac a de nouveau fait parler la raison d'Etat. M. le ministre de la justice, donnant une forme parlementaire à la pensée de M. le président du conseil, a demandé que la chambre déclarât l'urgence.

Le scrutin de division, réclamé sur ce vote d'urgence, a donné 493 voix pour et 292 contre.